

Réunion	Ordre du jour
N°3 (2017)	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Approbation du CR de la réunion du 25 avril 2017.</li> <li>2. REX accidentologie des adhérents</li> <li>3. Point sur l'étude SGS</li> <li>4. Actualité : évolution réglementaire amiante</li> <li>5. Pénibilité : retour des adhérents sur la collecte des données manquantes</li> <li>6. Co-activité : retour des adhérents sur les illustrations</li> <li>7. Sujets divers</li> </ol>

Présents à la réunion :		
M. ABELLO – GAUTHEY M. BERTRAND – SUEZ ENV Mme BOILEAU - INOVADIA Mme CHAMBON – UPDS	Mme CHAIZE - TESORA M. GEGU – SECHE ES M. GERGELY – RSK M. LANFREY - SOCOTEC	Mme POGGI-LECOQ – ICF ENV M. VIALON – GRS VALTECH M. VIAL – SERPOL Mme WEILL - ARTELIA
Diffusion du CR :		

N°	Sujet/Action
1.	<p><b><u>Approbation du compte-rendu du 25 avril 2017</u></b></p> <p>Le compte-rendu de la commission H&amp;S du 25 avril a été approuvé.</p>
2.	<p><b><u>REX accidentologie des adhérents</u></b></p> <p><i>Le tableau des REX accidentologie est fourni en annexe.</i></p> <p>Plusieurs incidents concernant les DICT ont été remontés. Les adhérents notent qu'il faut porter une grande attention aux retours des DICT car il arrive que des informations importantes figurent à la fin du formulaire.</p>
3.	<p><b><u>Point sur l'étude SGS</u></b></p> <p>Quelques suivis de chantiers ont été réalisés par SGS, notamment sur les métaux (Pb, As, Hg). Cela correspond bien à notre demande initiale afin de compléter les données historiques.</p> <p>SCH a présenté l'avancement de l'étude lors du dernier bureau. Les membres du bureau souhaitent que l'on rencontre D. CATHALA pour faire le point. Le montant dédié à la création de la base de données paraît trop élevé au regard du temps passé dessus. D. CATHALA a précisé que les coûts de création de la BDD n'étaient pas liés à l'incrémentation des données mais à leur exploitation statistique. Il propose que la BDD soit créée par un étudiant pour diminuer les coûts.</p> <p><b>Action/décision :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- SCH prend contact avec D. CATHALA et organise une réunion avec JMB, CDH et ABE.</li> </ul>
4.	<p><b><u>Actualité : évolution réglementaire amiante</u></b></p> <p>Le décret n°2017-899 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations a été publié le 9 mai 2017. Il précise le champ d'application de l'obligation de repérage de l'amiante instauré par la loi travail. Il indique que le donneur d'ordre, le maître d'ouvrage ou le propriétaire d'immeubles, d'équipements, de matériels ou d'articles doit faire rechercher la présence d'amiante avant toute opération comportant des risques d'exposition des travailleurs à l'amiante. Sont notamment concernés les immeubles bâtis, les terrains,...etc.</p>

Réunion	Rédacteur	Approbateur	Version	Page
N° 3	SCH	ABE	0	1/3

N°	Sujet/Action
	<p>Le décret précise également les situations où le repérage ne peut pas être réalisé (situation d'urgence,...). Les modalités de réalisation des repérages seront définies ultérieurement par des arrêtés spécifiques à chaque secteur.</p> <p>Les adhérents notent qu'il est très difficile de faire appliquer l'obligation de repérage avant travaux. Certains clients rejettent même la responsabilité sur les BE et sociétés de travaux. Le décret va peut être permettre de faire bouger les choses.</p> <p>La plupart des adhérents ont du personnel formé en sous-section 4 mais cela implique qu'ils deviennent des travailleurs de l'amiante : on s'impose alors des règles qui ne nous sont pas destinées normalement.</p> <p>Certains adhérents pensent qu'il est plus simple de ne pas faire de repérage systématique et de gérer ensuite les situations accidentelles. Ils privilégient les évaluations des risques avant les diagnostics afin de déterminer les chantiers à risque. D'autant que ce n'est pas parce que le repérage n'a pas mis en évidence d'amiante qu'il n'y en a pas.</p> <p>ABE propose de travailler sur une check-list de questions à se poser pour l'évaluation du risque amiante (historique du site,...) afin d'avoir une approche commune UPDS de l'évaluation du risque.</p> <p><b>Action/décision :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- SCH envoi un mail aux adhérents afin qu'ils proposent une check-list pour l'évaluation du risque amiante avant le 4 juillet ;</li> <li>- Lors du prochain GT H&amp;S (4 juillet), création d'une check-list commune.</li> </ul>
5.	<p><b><u>Pénibilité : retour des adhérents sur la collecte des données manquantes</u></b></p> <p>SCH n'a pas eu de retour de la part des adhérents. En dehors des données constructeur des machines (pour le bruit, les vibrations, et les masses,...) il semblerait que ce soit difficile d'obtenir plus d'information sur les durées d'exposition aux différents facteurs de pénibilité et sur l'intensité des actions réalisées.</p> <p>ABE propose de publier cette première version de la grille pénibilité car, même si elle est incomplète, c'est une base de travail pour les adhérents.</p> <p>ABE souhaite qu'une note soit adossée à la grille (explication de texte).</p> <p><b>Action/décision :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- SCH modifie la grille pénibilité (un onglet par poste) ;</li> <li>- SCH propose une note de rédaction pour accompagner la grille qui sera ensuite validée par le GT.</li> </ul>
6.	<p><b><u>Co-activité : retour des adhérents sur les illustrations</u></b></p> <p>SCH a eu peu de retour de la part des adhérents pour l'instant. Le travail de compilation des illustrations va donc se poursuivre.</p> <p><b>Action/décision :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- SCH relance les adhérents pour qu'ils fournissent des illustrations ;</li> <li>- Le travail sur la co-activité se poursuivra lors des prochains GT.</li> </ul>
7.	<p><b><u>Sujets divers</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La thématique port du masque, présente dans la feuille de route 2017, sera abordée au 2<sup>nd</sup> semestre.</li> <li>- Un adhérent se pose la question de la gestion de déchets dans les entreprises SSP. Les déchets sont très variés mais les quantités ne sont pas très importantes. La gestion au niveau national ne fonctionne pas, les adhérents préfèrent la gestion au niveau des agences.</li> </ul>

Réunion	Rédacteur	Approbateur	Version	Page
N° 3	SCH	ABE	0	2/3

N°	Sujet/Action
8.	<p><b><u>Prochaines réunions du GT H&amp;S</u></b></p> <p>4 juillet, 10 octobre, 7 novembre, 19 décembre de 10h à 12h30 à la FNADE</p>

Réunion	Rédacteur	Approbateur	Version	Page
N° 3	SCH	ABE	0	3/3